



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Manche  
Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL  
du CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE du mardi 18 février 2025

Nombre de conseillers  
en exercice : 13

Date de convocation :  
10 février 2025  
Date d'affichage :  
10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 février à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

**Membres présents :** 11 > Pierre-Michel VIEL, Sylvie VALLET, Chantal GAZEAU, Bernard DECOENE, Sarah DUVAL, Yvon FAROUAULT, Hervé PAUTRET, Stéphane JOUIN, Ericka GUESDON, Sébastien GUESDON, David BOSSARD

**Membres excusés ou représentés :** Romain JACQUETTE (pouvoir à Sylvie VALLET)

**Membres absents :** Philippe DATIN

**Secrétaire :** Chantal GAZEAU

Le procès-verbal du 10 décembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

**Proposition d'offre promotionnelle AXA (délib 2025-01-001)**

M. le Maire indique avoir reçu Mme Anaëlle BLIN en mairie, de l'entreprise AXA qui propose une offre promotionnelle de complémentaire santé à destination des habitants en contrepartie d'une aide à l'information sur cette offre. Une présentation a été faite au conseil municipal.

Il n'existe pas de coût pour la commune.

Sur le secteur plusieurs communes se sont positionnées pour proposer cette offre aux habitants, notamment Avranches et Pontaubault, dans un contexte économique difficile.

L'entreprise AXA proposera des réunions d'informations à destination des habitants mais ne fera aucun démarchage direct.

Sébastien GUESDON se questionne sur les intérêts d'AXA, notamment financiers.  
Yvon FAROUAULT souligne que cela peut avoir un intérêt pour la population et qu'il n'y a aucune obligation.

Sylvie VALLET intervient pour rappeler que c'est l'Association des Maires de France qui a rappelé le besoin d'information nécessaire auprès de la population, et a fait appel aux assureurs intéressés. A Avranches, ce dispositif existe depuis 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 3 voix contre (Sébastien GUESDON, Bernard DECOENE, Hervé PAUTRET) et 9 voix pour :

- **DECIDE** d'autoriser l'entreprise AXA à proposer cette offre promotionnelle par le biais de réunion d'informations.

## Rénovation de l'éclairage public (délib 2025-01-002)

Bernard DECOENE, conseiller municipal responsable du groupe de travail « énergie » présente au conseil municipal les estimations pour la rénovation du réseau d'éclairage public, « Ensemble de la commune ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 21 800 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de POILLEY s'élève à environ 15 260€.

Bernard DECOENE indique qu'il s'agit de déposer 3 candélabres dits « inutiles » et de rénover 16 points lumineux.

Sébastien GUESDON demande quels sont les points concernés.

Bernard DECOENE répond qu'il s'agit de 4 candélabres au V, 6 luminaires permanents dans le bourg et 6 luminaires en mauvais état dans le bourg.

Bernard DECOENE indique également que pour résoudre le problème rencontré avec Enedis sur le secteur du V, le SDEM50 se propose d'organiser une réunion avec la commune de Poilley, la commune de Pontaubault, Enedis, l'ATD Sud-Manche (responsable du rond-point) et la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Sébastien GUESDON demande s'il est pertinent de faire les travaux alors que les études pour l'aménagement du bourg sont en cours.

M. le Maire répond que les poteaux sont bons et que dans le cadre de cet aménagement, il n'a pas été envisagé de les remplacer.

Sylvie VALLET demande si ces travaux n'ont pas déjà été fait sous le mandat de Michel GERARD.

Sébastien GUESDON répond qu'à l'époque, il avait été évoqué de les passer en LED mais le coût était élevé et l'amortissement inexistant.

Bernard DECOENE ajoute qu'il faut prendre en compte le coût de la maintenance aussi.

M. le Maire demande le coût de la consommation électrique à Bernard DECOENE. Il répond « 3 000 à 4 000 € par an. En 2024, la consommation pour l'éclairage public a été de 10 756 Kw/h ».

Sébastien GUESDON répond qu'en changeant 6 points lumineux permanents sur 80, même en tenant compte du temps d'allumage, le gain énergétique ne permettra pas d'amortir les travaux avant très longtemps.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la dépose définitive des 3 candélabres
- **DEMANDE** au SDEM50 le calcul de la participation pour la dépose définitive des 3 candélabres
- **DONNE** pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- **REPORTE** la décision de la rénovation des 16 points lumineux

## Avenant PETR – instruction des demandes concernant la publicité extérieure (délib 2025-01-003)

Sylvie VALLET, 1<sup>ère</sup> adjointe, indique que les compétences en matière de police de la publicité ont été transférées aux maires à compter du 1er janvier 2024 alors qu'avant ces compétences étaient exercées par les préfets de département.

Le PETR par délibération du 28 novembre 2024 a approuvé la modification des statuts et décidé d'élargir, à compter du 1er janvier 2025 le champ de la mission d'instruction du droit des sols à l'instruction des actes relatifs à la publicité,

Les communes qui souhaiteraient confier cette mission au PETR sont invitées à prendre une délibération en conseil municipal visant à approuver l'extension du champ de mission du service d'instruction du droit des sols à l'instruction de la publicité et d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention initiale qui lie le P.E.T. R. à leur commune.

Sylvie VALLET explique que les demandes devront être déposées en mairie mais que l'instruction sera faite par le PETR. Ils ont une personne chargée de ces demandes qui connaît les différents codes à respecter.

Ericka GUESDON demande si les banderoles des associations sont concernées.

Sylvie VALLET répond que la question sera soulevée au PETR, ainsi que les banderoles « portes ouvertes » des entreprises.

Il faudra rechercher dans les archives si une délibération ou un arrêté a été pris pour les lieux d'affichages. Une réflexion sur un nouveau lieu d'affichage dans le bourg devra être intégrée à l'aménagement du bourg une fois que les travaux d'aménagement seront finis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** l'extension du champ de mission du service d'instruction du droit des sols à l'instruction de la publicité
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention initiale qui lie le P.E.T. R. à la commune de Poilley.

## Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs de logement social (PPGDID) 2025-2030 - Consultation des membres de la CIL : avis sur le projet

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, la loi n°2014-366 du 24 mars, dite loi ALUR,
- Vu, la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
- Vu, la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN),
- Vu, l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation relatif à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,
- Vu, les délibérations N° 2022/05/19-102 et 2023/03/02-41 de la Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel - Normandie, créant la Conférence Intercommunale du Logement et initiant l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs,

Considérant la démarche d'élaboration du plan concertée avec l'État, les communes et les bailleurs,

Entendu la présentation et le projet de PPGDID,

Considérant que le Conseil municipal est invité à donner un avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des demandeurs.

Bernard DECOENE indique qu'il aimerait avoir connaissance de ce plan de gestion, qui lui semble important, et pouvoir l'étudier plus attentivement.

M. le Maire propose d'envoyer ce document par mail aux membres du conseil municipal et de reporter la question.

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

## Remplacement de la PAC de la salle communale (délib 2025-01-004)

M. Bernard DECOENE présente le projet de remplacement de la pompe à chaleur de la salle communale.

Les 2 offres de pompe à chaleur et 1 offre de chaudière gaz ont été présentées lors de la dernière réunion de conseil.

La commission énergie a émis un avis favorable au remplacement de la PAC de Dietrich par 1 PAC Atlantic pour un coût de 18 932.08€ TTC.

Cela devrait permettre d'économiser 2500€ / an.

A noter que l'offre comprend le changement de 2 radiateurs et ajout d'un radiateur dans la salle communale.

Pour rappel, les différentes offres sont présentées ci-dessous :

- Entreprise ID Energies propose le remplacement de la PAC existante par une PAC Atlantic pour la somme de 15 776.73 € HT soit 18 932.08 € TTC
- Entreprise Marquer propose le remplacement de la PAC existante par une PAC STIEBEL pour la somme de 24 171.12 € soit 29 005.34 € TTC + remplacement de 3 radiateurs 5 215 € TTC
- Entreprise ID Energies propose le remplacement de la PAC existante par une chaudière gaz pour la somme de 7 864,17 € HT soit 9 437 € TTC

L'investissement est moins élevé pour la chaudière gaz mais les économies réalisées sur la consommation ont fait choisir une nouvelle PAC à la commission Energie.

Sylvie VALLET indique que la société ID Energies a été rachetée et qu'il faut vraiment suivre les travaux parce qu'ils ne sont plus aussi bien qu'auparavant.

Bernard DECOENE répond qu'ils ont récemment sous-traité une partie de leurs services et qu'il a constaté une amélioration depuis.

Yvon FAROUAULT indique que pour le changement des fenêtres, le conseil a pris le devis le moins élevé mais que la qualité n'est pas au rendez-vous.

Yvon FAROUAULT rappelle qu'il est responsable des travaux et qu'il convient que ce soit lui qui s'occupe du suivi et de la réception des travaux.

Bernard DECOENE demande si le conseil municipal valide l'orientation donnée par la commission énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 1 voix contre (Sébastien GUESDON) et 11 voix pour :

- **VALIDE** le changement de la pompe à chaleur
- **CHOISI** le devis de l'entreprise ID Energies pour un montant de 15 776.73 € HT
- **DECIDE** d'inscrire le montant au budget primitif 2025
- **DECIDE** de programmer les travaux à partir du mois de mai 2025.

## Projet d'adressage de la commune (délib 2025-01-005)

M. le Maire rappelle que le travail d'adressage est une compétence communale de la responsabilité du Maire conformément à l'article L2212-2 du CGCT au titre de son pouvoir de police générale à la « commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques ».

M. le Maire indique que les services communaux travaillent sur ce projet depuis plusieurs mois et qu'il convient maintenant de valider le projet d'adressage présenté aujourd'hui et de valider le plan de financement décrit ci-dessous :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT

Acquisition des panneau	15 400 €	FSCR	10 000 € (65%)
		Autofinancement	5 400 € (35%)
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>15 400 €</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>15 400 € (100%)</b>

Sébastien GUESDON met en garde contre l'entreprise qui a émis le devis qui permet de faire le plan de financement. Dans l'entreprise où il travaille, cette entreprise n'a pas fait les travaux demandés.

M. le Maire répond que 2 autres devis vont être demandés et que la participation de l'agglomération est plafonnée à 10 000€ donc le plan de financement peut être validé ainsi.

Sarah DUVAL demande si les noms des lieux-dits peuvent être gardés ou maintenus. Le groupe de travail confirme que les lieux-dits seront conservés.

Sylvie VALLET demande qui fait parti du groupe de travail « adressage ».

M. le Maire répond qu'il n'y a pas eu de groupe désigné en conseil municipal. Plusieurs élus et agents ont travaillé sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'adressage de la commune
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel du projet d'adressage de la commune présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** M. le maire à solliciter un fonds de concours auprès de la CAMSMN d'un montant maximum de 10 000 €, et en tout état de cause à hauteur de celui qui sera décidé par le Conseil d'agglomération.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire les demandes de subventions concernant le projet décrit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces et la convention relatives au FSCR.
- **AUTORISE** M. le Maire à rédiger et signer toutes les conventions dans le cadre du projet d'installation d'un city-stade.

### **Questions diverses**

#### ➤ **Agrandissement du bâtiment communal**

M. le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du bourg les ateliers techniques pourraient être supprimés. Il propose d'estimer le cout d'un agrandissement de 5m de long du bâtiment communal existant.

Le conseil approuve cette étude.

#### ➤ **Adressage**

M. le Maire invite les conseillers municipaux à venir voir en mairie les noms proposés par la population et ceux choisis par les membres qui ont travaillé sur ce dossier.

#### ➤ **Réunions publiques**

M. le Maire rappelle les différentes dates des réunions publiques à venir :

- Déplacement du point d'apport volontaire : Mercredi 5 mars à 18h

- Aménagement du bourg : Samedi 22 mars à 10h

- Adressage : Vendredi 11 avril à 18h et samedi 12 avril à 10h

Les conseillers municipaux sont vivement invités à être présents lors de ces réunions publiques.

➤ **Recrutement**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de 2 départs en retraite et 1 départ volontaire, la commune va devoir recruter 2 ou 3 personnes (service cantine, garderie, transport scolaire et administratif).

Pour pallier au départ du 2<sup>e</sup> agent technique, un devis va être demandé à une entreprise d'entretien extérieur une fois que la liste des choses à faire dans l'année sera faite.

➤ **Couverture école**

Yvon FAROUAULT informe le conseil municipal que les travaux sont sur le point d'être fini.

➤ **Panneaux solaires**

Bernard DECOENE indique que des devis sont en cours pour une inscription sur le budget primitif 2025. Il ajoute que la revente totale ne sera peut-être pas choisie puisque le prix de rachat baisse.

➤ **Terrain le Bois Herbert**

M. le Maire rappelle qu'il avait invité le conseil municipal à se rendre au Bois Herbert pour voir le terrain qu'un particulier souhaite acheter. Lors du prochain conseil municipal, la cession de ce terrain sera mise à l'ordre du jour.

➤ **Economies d'énergie**

Bernard DECOENE informe le conseil municipal que les consommations d'énergie 2024 ont baissées de 23% par rapport à 2018.

➤ **Administrée**

Sylvie VALLET indique avoir reçu une demande d'une administrée qui souhaite que les conseillers municipaux se rendent à son domicile pour échanger avec elle et lui apporter un accompagnement social.

L'objectif est de se rendre auprès de cette personne dès que celle-ci téléphone car elle est tombée ou a fait un malaise.

Le conseil municipal rappelle qu'il existe la présence verte et que l'assistance aux particuliers ne fait partie de ses fonctions.

➤ **Aménagement du bourg**

Les plans intermédiaires sont présentés au conseil municipal.

La séance est terminée à 22h55.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU

